

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(99)/ST/103  
2 décembre 1999

(99-5321)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE  
Troisième session  
Seattle, 30 novembre - 3 décembre 1999

Original: anglais

## ZIMBABWE

### Déclaration de M. N.M. Shamuyarira Ministre de l'industrie et du commerce

Le Ministre de l'industrie et du commerce de la République-Unie de Tanzanie, M. Iddi Simba, a prononcé une déclaration au nom des États membres de la SADC. Le Zimbabwe souscrit pleinement à cette déclaration et souhaiterait revenir sur plusieurs points.

Six années se sont écoulées depuis que nous nous sommes réunis à Marrakech pour fonder l'Organisation mondiale du commerce. À cette occasion historique, nous avons fixé des paramètres, des buts et des aspirations pour faire changer le monde par le biais du commerce. Nous pensons qu'il est nécessaire ici, à Seattle, à la veille du XXI<sup>e</sup> siècle, de faire le bilan et de dresser l'inventaire de ce que nous avons fait jusqu'ici pour atteindre les objectifs de Marrakech. C'est sur cette base seulement que nous pourrions entrer dans le prochain millénaire avec un programme de travail permettant à l'OMC de remplir la noble mission que nous nous étions fixés en créant cette Organisation.

Il est indiscutable que, pour des pays en développement comme le Zimbabwe, l'expérience générale de la mise en œuvre des Accords du Cycle d'Uruguay a été décevante. Les avantages tant vantés et annoncés au moment de la conclusion du Cycle d'Uruguay ne se sont pas concrétisés. En fait, dans nos pays, la situation économique s'est bien souvent détériorée, aggravant encore la marginalisation. C'est pourquoi il est important que nous fassions un rapprochement entre les effets de l'application des Accords du Cycle d'Uruguay et les objectifs de ces accords.

Nos problèmes sont aggravés par le fait que nous nous trouvons devant un double dilemme. D'une part, des carences institutionnelles et financières et un manque de ressources humaines qualifiées nous mettent en position de faiblesse pour utiliser les possibilités offertes par la libéralisation du commerce mondial. D'autre part, l'accès aux marchés des produits dont l'exportation présente un intérêt pour les pays en développement reste limité, ce qui entrave nos efforts de diversification et d'industrialisation.

Nous nous sommes réunis l'an dernier à Genève pour célébrer le cinquantième anniversaire du système commercial multilatéral. J'ai alors fait remarquer que les pays en développement n'avaient guère matière à se réjouir puisque les conditions et les tendances du commerce ne leur avaient pas été favorables. De plus, les programmes d'ajustement structurel qu'ils poursuivaient n'avaient pas entraîné une reprise économique sensible et durable. En fait, dans notre cas, la libéralisation a produit une désindustrialisation et une aggravation du chômage et de la pauvreté. Au niveau international, nous avons vu se creuser l'écart entre les pays riches et les pays pauvres. Cette situation se reflète au niveau national, où l'on voit dans nos pays s'accroître les disparités entre les nantis et les démunis, ce qui menace sérieusement l'harmonie sociale et les nouvelles démocraties.

Voilà le défi que nous devons relever, et il faut mettre fin à cette situation de blocage. Cela ne pourra se faire tant que l'OMC continuera d'ignorer les appels sincères qui sont lancés pour que soit

résolue la question de la mise en œuvre. Cela ne pourra se faire si les principaux partenaires commerciaux n'ont pas la volonté politique de corriger les déséquilibres actuels du système commercial multilatéral. De plus, cela n'a aucun sens d'aggraver le problème en ajoutant de nouvelles questions et de nouveaux engagements au programme de travail de l'OMC avant de résoudre les difficultés de mise en œuvre. Nos pays ne seront simplement pas en mesure de faire face et l'OMC risque de connaître une polarisation et de perdre sa crédibilité en tant qu'institution universelle créée pour ancrer un système commercial fondé sur des règles et destiné à engendrer la croissance économique et à améliorer le niveau de vie. C'est en fait le problème qui se trouve au cœur de la lutte contre la pauvreté et qui requiert une coopération et des ressources au niveau international pour aider nos pays à améliorer leurs prestations dans le domaine social et celui du développement notamment pour ce qui est de l'éducation, de la formation, des qualifications et du renforcement des capacités.

C'est pour cette raison que nous disons que le programme de travail qui se dégagera de cette Conférence devrait être axé sur la question du commerce et du développement. Nous devons donc examiner et mesurer à l'aune du développement quelles questions devront faire l'objet de décisions et devront être traitées en priorité à cette Conférence. En ce sens, nous n'avons pas d'idée préconçue et comptons que les autres Membres seront également disposés à aborder des questions autres que les négociations sur l'agriculture et les services imposées par les accords.

L'OMC a progressé dans la réalisation du programme de travail issu de la Conférence de Singapour. Il faut néanmoins poursuivre, et dans une mesure sensible, le processus d'éducation au sein des différents groupes de travail sur des questions telles que les investissements, la concurrence, la facilitation des échanges, la transparence des marchés publics et le rapport entre commerce et environnement. Ce processus devrait aussi comporter une évaluation des capacités nécessaires aux pays en développement pour mettre en œuvre des nouvelles règles multilatérales éventuelles dans ces domaines, et déterminer les moyens de répondre à ces besoins.

Le poids de la dette pour les pays en développement, et en particulier pour les pays les moins développés, freine le commerce et le développement. Il faut examiner par quels moyens cette charge peut être allégée de façon à permettre de produire et d'accumuler du capital et des ressources supplémentaires pour le développement.

On insiste trop lourdement sur la question des normes de travail et leur place à l'OMC. Nous étions convenus à Singapour d'un *modus operandi* consensuel reconnaissant que l'OIT était l'instance compétente pour traiter de cette question. Tant que cette voie n'aura pas été explorée jusqu'au bout de ses possibilités, le Zimbabwe ne voit aucun intérêt à ce que cette question soit abordée à la Conférence, sans parler d'en faire un élément du programme de travail de la Conférence.

Les pays en développement espèrent que la Conférence ministérielle de Seattle sera un nouveau départ vers un avenir commercial meilleur et vers un système commercial véritablement multilatéral et au service des intérêts de tous ses Membres. Nous ne pouvons et ne devons pas faire l'économie d'un débat concret sur la question du développement. Souhaitons que cette Conférence soit différente.

---